

Objet: SERVICE PUBLIC DU SPORT EN DANGER

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

Exerçant des missions régionales et nationales de Conseiller Technique Sportif, je me permets par ce mail de vous interpeller à nouveau sur la crise sans précédent que traverse actuellement le sport en France premier courrier, en date du 8 Novembre 2018.

Depuis plusieurs mois, le modèle sportif français est gravement attaqué : création de l'Agence Nationale du Sport chargée du sport de haut niveau et du sport pour tous, suppression de la moitié des effectifs du ministère des sports d'ici 2022 en commençant par l'absence de concours de recrutement en 2019, baisse du budget du ministère,... plongeant ainsi le sport français dans une crise grave.

Depuis quelques semaines, l'inquiétude est grandissante : le gouvernement essaie de transférer aux fédérations sportives les 1 600 professeurs de sport exerçant les missions de Conseillers Techniques et Sportifs (CTS) par un système de détachement d'abord volontaire puis forcé.

La promesse d'une compensation financière majorée ne peut être crue tant parce qu'il n'existe aucune garantie temporelle, que par le fait qu'elle questionne sur la pertinence d'un tel projet puisqu'il va coûter finalement beaucoup plus cher à l'Etat. Les raisons de cette réforme n'en seraient donc pas financières. En imputant la responsabilité directe des cadres aux fédérations, c'est un modèle sportif français unique au monde ayant fait ses preuves par le passé qui est menacé. Certes, des évolutions doivent être envisagées pour l'améliorer. Mais celle proposée est unanimement contestée par les acteurs du sport français qui ont exprimé par le biais de différentes instances la perte totale de la confiance en la gouvernance du sport : AS DTN, collectif des 1000 CTS, organisations syndicales etc...

Les acteurs concernés (personnels, fédérations et sportifs) affirment leur opposition à ce projet et multiplient les mobilisations. 95% fédérations sont opposées à ce projet. Les témoignages des sportifs sont unanimes sur leur soutien aux CTS. Les CTS se sont largement très exprimés contre. Comment peut-on envisager d'imposer une réforme récusée par tous ses acteurs ?

Devant cette fronde, le gouvernement souhaite passer en force : il vient de proposer (le 29/04/19) un amendement (amendement CL863) au projet de loi sur la transformation de la Fonction Publique qui prévoit le détachement d'office des fonctionnaires exerçant leurs missions auprès d'une personne morale de droit privé.

S'il devait aboutir, ce projet de détachement des CTS, qui pèsera sur les finances publiques et donc sur les contribuables, serait dévastateur pour toute l'organisation du sport en France, faisant peser des risques inconsidérés sur le rayonnement de la France à l'internationale et les résultats sportifs à venir (les sportifs et leur encadrement vivent actuellement une véritable période de doute) comme sur l'accessibilité à toutes les pratiques sportives sur l'ensemble du territoire pour le plus grand nombre avec un accroissement inéluctable des inégalités et à moyen terme la disparition du rôle social et de santé du sport en France.

D'une manière plus générale, vous savez que le projet de loi de transformation de la Fonction Publique fait l'objet d'une opposition unanime de toutes les organisations syndicales représentatives des agents publics qui le considèrent comme un projet de destruction de la Fonction publique et une boîte à outils pour fragiliser plus encore les services publics dont notre pays a besoin. En effet, ce projet de loi remet en cause gravement l'équilibre trouvé pour la Fonction Publique afin de lui garantir une pleine indépendance pour exercer les missions au service de l'intérêt général. Les personnels et les usagers sont engagés dans cette bataille que nous espérons bien vous voir porter au sein de l'Assemblée Nationale.

Par ce mail, je vous demande donc de vous opposer à l'amendement CL863 de l'article 28 du projet de loi de transformation de la fonction publique, ce qui est d'ailleurs proposé par 2 députés impliqués dans des groupes d'études relatifs au sport et dont je vous joins le courrier, et de soutenir la demande de moratoire sur le statut des CTS jusqu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Dans l'attente de votre réponse sur le positionnement que vous adopterez ainsi que sur vos motivations, je reste à votre disposition pour discuter plus avant de ces problématiques.

Soyez assuré, Madame, Monsieur le Député, à mon attachement au service public du sport